



Semaine de la prévention des incendies

La Semaine de la prévention des incendies 2019 aura lieu du 6 au 12 octobre prochain, sous le thème :
« **Le premier responsable c'est toi!** »



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

Le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est heureux à nouveau de participer à la semaine de prévention des incendies et tient à vous rappeler quelques conseils de prévention à la maison.

Saviez-vous qu'il est obligatoire d'avoir au moins un avertisseur de fumée avec pile ou électrique permettant d'aviser les occupants en cas d'incendie à chaque étage, près des chambres, y compris dans un sous-sol ou une cave, sauf s'il s'agit d'un vide sanitaire non utilisé à d'autres fins.

Dernièrement, lors des visites domiciliaires, nous avons remarqué qu'il y avait beaucoup de résidences munies d'avertisseurs de fumée non fonctionnels ou qui n'en avaient tout simplement pas.

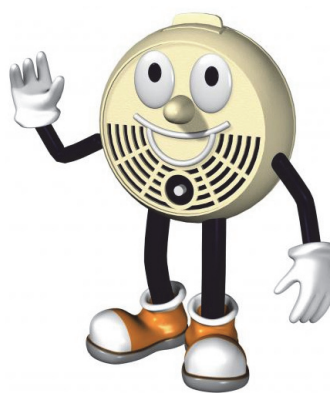
Le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier tient à rappeler à ses citoyens que :

L'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies!

Voici quelques conseils sécuritaires de prévention concernant votre barbecue :

- ◆ Votre appareil doit être utilisé à l'extérieur, dans un endroit bien aéré. Une aération insuffisante peut mener à une intoxication au monoxyde de carbone (CO);
- ◆ Il doit être installé sur une surface solide et stable, loin de toute circulation ou aire de jeu;
- ◆ Il doit être à une distance de dégagement sécuritaire d'au moins 60 cm par rapport à tout objet ou matière combustible tels murs, portes, arbres...;
- ◆ Toute bonbonne vide, défectueuse ou de plus de 10 ans doit être retournée chez un fournisseur de propane;
- ◆ Ne jetez jamais une bonbonne de propane aux ordures. Elle pourrait contenir suffisamment de gaz pour provoquer une explosion.

Sécurité publique
Québec



Prévenez le pire avec un avertisseur de CO

Saviez-vous que le monoxyde de carbone est inodore, incolore, sans saveur et non irritant. Il est impossible pour un être humain d'en détecter la présence.

Le CO est produit lors d'une combustion incomplète d'un combustible ou d'un carburant tel que l'essence, l'huile, le gaz naturel, le kérosène, le propane, le bois, etc.

Il cause des centaines d'intoxications annuellement au Québec, dont environ une quinzaine s'avèrent mortelles.

Seul un avertisseur de CO peut détecter sa présence!

